

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

AVIS vous est donné qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière sera tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque Hélène Pedneault, située au 2480, rue Saint-Dominique dans l'arrondissement de Jonquière, le 15 avril 2025, à 19 h.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Séance ordinaire du 11 mars 2025

2.2 Séance extraordinaire du 26 mars 2025

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**

3.1 Réunion du 3 avril 2025

4. **DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC – ADOPTION**

4.1 Jimmy Bouchard – 1270, chemin du Havre, Shipshaw – DM-5749 (id-18067)

4.2 Philippe Houde – 2450, rue Alexis-le-Trotteur, Jonquière – DM-5752 (id-18096)

4.3 Martin Maltais – 6652, chemin Saint-André, Jonquière – DM-5753 (id-18088)

4.4 Jean Dufour – 2258, rue Saint-Gall, Jonquière – DM-5755 (id-18107)

4.5 Josée Élément – 2368, rue des Cèdres, Jonquière – DM-5756 (id-18111)

4.6 Guillaume Larouche – 4404, chemin du Parc, Lac-Kénogami – DM-5758 (id-18110)

4.7 9353-6282 Québec inc. – 2866 à 2876, Place Davis, Jonquière – DM-5759 (id-18114)

4.8 Stéphane Lajoie – 4149, chemin de la Baie-Cascouia, Lac-Kénogami – DM-5760 (id-18116)

4.9 9487-8782 Québec inc. – Lot 6 541 832 du cadastre du Québec, en face du 4324 à 4326, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM-5761 (id-18115)

4.10 Louis Sénéchal – Lot 2 411 644 du cadastre du Québec, voisin du 2047 à 2053, rue Saint-Dominique, Jonquière – DM-5762 (id-18120)

4.11 Frédéric Bergeron-Deschênes – 4119, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM-5763 (id-18091)

4.12 Jean Gauthier – 4155, rue de la Manche, Jonquière – DM-5765 (id-18122)

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 61610, secteur sud de la rue des Mouettes, Jonquière) (ARS-1722)

5.1.1 Avis de motion

5.1.2 Adoption de 1^{er} projet de règlement

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

6.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 10360 et 10400, secteur de la route Coulombe et de la rue du Lac-Miroir, Shipshaw) (ARS-1705)

6.1.1 Consultation publique

6.1.2 Adoption du 2^e projet de règlement

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

7.1 Règlement numéro VS-RU-2025-29 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zones 16720 et 61040, secteur de la rue Saint-Augustin et du boulevard Harvey, Jonquière) (ARS-1701)

8. AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

9. DIVERS

9.1 Avis préliminaire – Dépôt d’une PAE – Lots 4 836 391, 4 836 394 et 5 208 330 du cadastre du Québec (Secteur chemin de l’Église et rue des Montagnais, Lac-Kénogami)

9.2 Décret des travaux pré-autorisés – ATEE mars 2025

9.3 Demande d’analyse pour l’ajout du trottoir de la rue Mousseau au plan de déneigement

9.4 Organismes autorisés à tenir une collecte de fonds sur la voie publique en 2025 – Arrondissement de Jonquière

9.5 Demande d’installation d’une interdiction de stationner en période hivernale sur la rue de la Savoie

10. VARIA

11. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil d’arrondissement de Jonquière aura lieu le 13 mai 2025 à 19 h dans la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, arrondissement de Jonquière.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ à Saguenay, ce 10^e jour du mois d'avril 2025.

L'assistant-greffier,



MARC-ANDRÉ GAGNON

MAG/mjb

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 61610, secteur sud de la rue des
Mouettes, Jonquière (ARS-1722))

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de
Saguenay de manière à permettre l'aménagement d'un stationnement dans une zone contiguë
pour les usages de la zone 61610 au secteur sud de la rue des Mouettes, arrondissement de
Jonquière (ARS-1722);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir
à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 15 avril 2025.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la
Ville de Saguenay de manière à :

1) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-50-61610, la
disposition particulière suivante :

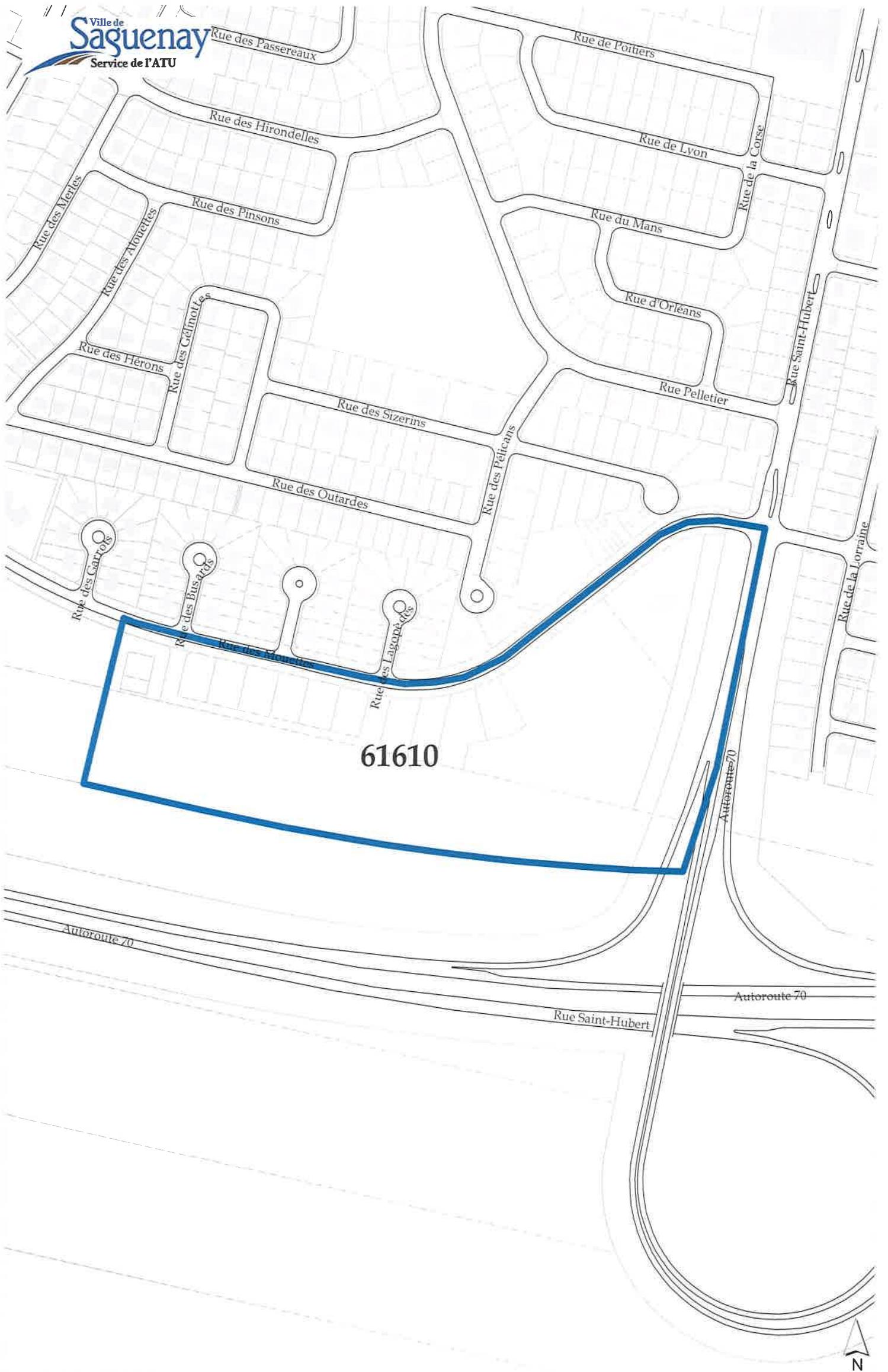
1010 Il est permis d'aménager un stationnement en totalité ou en partie dans une
zone contiguë pour desservir les usages autorisés de la présente grille des
usages et des normes.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront
été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du
conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Jonquière ARS-1722

Ce plan fait partie intégrante du règlement

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3
DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONES 10360 ET
10400, SECTEUR DE LA ROUTE COULOMBE ET
DE LA RUE DU LAC-MIROIR, SHIPSHAW)
(ARS-1705)

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à agrandir la zone 10400 à même une partie de la zone 10360 afin de permettre une construction résidentielle au secteur de la route Coulombe et de la rue du Lac-Miroir à Shipshaw;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, du 11 mars 2025;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **AGRANDIR** la zone 10400 à même une partie de la zone 10360, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1705 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

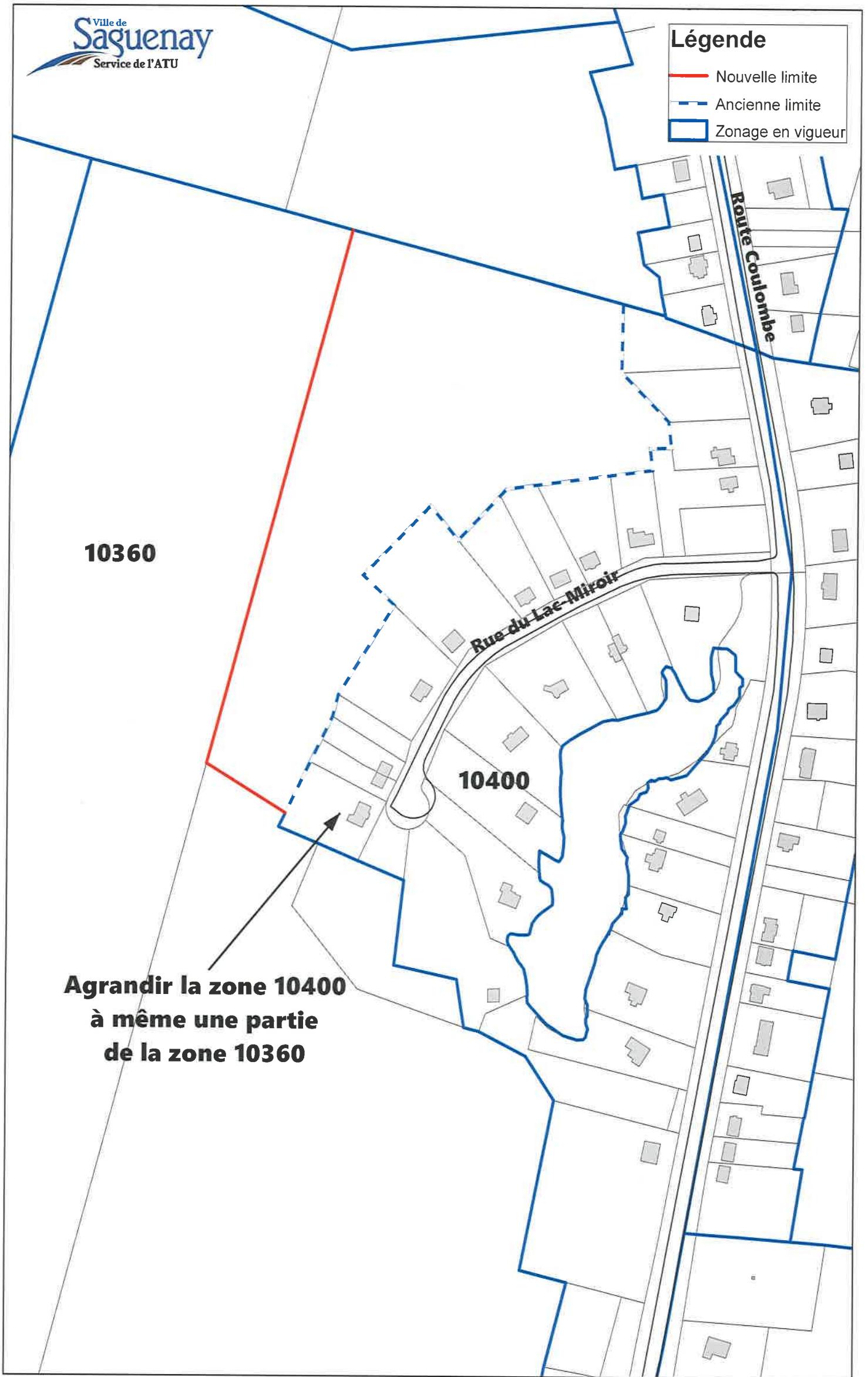
PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier

Légende

- Nouvelle limite
- - - Ancienne limite
- Zonage en vigueur



10360

10400

**Agrandir la zone 10400
à même une partie
de la zone 10360**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-29 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zones 16720 et 61040, secteur de la rue
Saint-Augustin et du boulevard Harvey, Jonquière
(ARS-1701))**

Règlement numéro VS-RU-2025-29 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le 15 avril 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à agrandir la zone 16720 à même une partie de la zone 61040 afin de permettre l'agrandissement d'une propriété résidentielle au secteur de la rue Saint-Augustin et du boulevard Harvey à Jonquière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière, du 11 février 2025;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **AGRANDIR** la zone 16720 à même une partie de la zone 61040, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1701 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier

Légende

-  Nouvelle limite
-  Ancienne limite
-  Zonage en vigueur

